



**1) Loyers Résidence Autonomie :***Délibération n°01/17-07-2024*

Madame DUVAL explique qu'au vu des propositions de la Société ENEAL concernant les redevances mensuelles applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ainsi que l'évolution de l'indice **IRL** (Indice de Référence des Loyers) à hauteur de 3.5 % au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2022 – 2023, les loyers des appartements de la Résidence Autonomie seront fixés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 :

<b>T1 Bis</b>	Année 2023	Année 2024	Augmentation en euros
Loyers	340.99	352.92	11.93
Charges d'entretien et d'énergie	245.19	253.77	8.58
Charges de services	16.00	16.00	0
<b>TOTAL</b>	602.18	<b>622.69</b>	20.51

<b>T2</b>	Année 2023	Année 2024	Augmentation en euros
Loyers	360.54	373.15	12.61
Charges d'entretien et d'énergie	259.21	268.28	9.07
Charges de services	16.00	16.00	0
<b>TOTAL</b>	635.75	<b>657.43</b>	21.68

<b>T3</b>	Année 2023	Année 2024	Augmentation en euros
Loyers	435.53	450.77	15.24
Charges d'entretien et d'énergie	80.00	80.00	0
Charges de service	16.00	16.00	0
<b>TOTAL</b>	531.53	<b>546.77</b>	15.24

Le montant du loyer d'un garage est également fixé à **41.77 euros pour les résidents de la RPA et les baux en cours et à 54.15 euros pour les nouveaux locataires non-résidents de la RPA.**

Les montants des loyers et des garages de la résidence autonomie sont votés à l'unanimité.

**2) Aides aux familles – Secours en Argent :**

*Délibération n°02/17-07-2024 : accordée à l'unanimité*

**3) Aides aux familles – Secours en Argent :**

*Délibération n°03/17-07-2024 : accordée à l'unanimité*

**4) Aides aux familles – Secours en Argent :**

*Délibération n°04/17-07-2024 : accordée à l'unanimité*

**5) Aides aux familles – Secours en Argent :**

*Délibération n°05/17-07-2024 : accordée à l'unanimité*

**6) Don de Monsieur Jean-François DELMOTTE :**

*Délibération n°06/17-07-2024*

Monsieur BORDAT prend la parole afin d'expliquer pourquoi Monsieur Jean-François DELMOTTE désire faire un don de 30 euros au C.C.A.S. d'ABZAC :

« Dans la nuit du 05 au 06 juillet 2024, l'éclairage des terrains de tennis est resté allumé toute la nuit.

Afin de compenser cette consommation d'électricité, Monsieur Jean-François DELMOTTE, secrétaire de l'association Raquettes Club Confluence 33, souhaite faire un don de 30 euros au Centre Communal d'Actions Sociales. »

Après avoir entendu le rapport de Monsieur BORDAT, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, a refusé le don de Monsieur Jean-François DELMOTTE d'un montant de 30 euros.  
avec :

- **Abstention : 2** (M. MARTYNYUK et Mme BUSSY)
- **Contre : 5** (M. d'ANGLADE, Mme DUVAL, Mme DORET, M. FRAPPIER et Mme PAINKIN)
- **Pour : 4** (M. BORDAT, M. DUMETZ, M. FLEURY et Mme COFFRE),

